RECRUTEMENT

La section sportive scolaire est ouverte aux élèves admissibles en 6ième, 5ième, 4ième et 3ième à la rentrée 2018.

- Les modalités sont les suivantes :
  - examen des dossiers scolaires
  - ouvert aux licenciés et non licenciés handball
  - aucun critère de niveau de handball obligatoire
  - visite médicale de non contre-indication

Il serait cependant souhaitable que les élèves soient licenciés dans un club sarthois pour la saison 2018/2019.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au

Collège Le Marin
avenue F Cévert
72700 ALLONNES

ou

JS ALLONNES HANDBALL
Complexe G Garnier
Allée André LEGENDRE
72700 ALLONNES

Ou à télécharger sur les sites

http://www.jsahandball.net/
ou
http://clg-lemarin.sarthe.e-lyco.fr/etablissement/section-sportive-handball/section-sportive-handball

RENSEIGNEMENTS

Monsieur Thierry DIDOT
Président JS ALLONNES HANDBALL
Mail : thierrydidot@gmail.com

Section sportive soutenue par le Comité

HANDBALL

Collège Le Marin
3 avenue François Cevert
72700 ALLONNES
☎ 02.43.80.76.26
@ : ce.0721224p@ac-nantes.fr
internet : http://clg-lemarin.sarthe.e-lyco.fr/etablissement/section-sportive-handball/section-sportive-handball

PORTES OUVERTES/
Mardi 30 janvier de 18h à 20h
et Jeudi 19 avril de 18h à 20h

JS ALLONNES HANDBALL
Complexe G Garnier
Allée André LEGENDRE
72700 ALLONNES
☎ 02.43.21.23.84
@ : 1872019@handball-france.eu

OBJECTIFS

- Assurer les meilleures conditions de scolarisation aux élèves, tout en permettant une pratique du handball, par un aménagement de l'emploi du temps. (Fin des cours à 15h).
- Former l'élève à la vie associative : arbitrage, entraineur, dirigeant.
- Associer projet scolaire et sportif.

ENTRAINEMENTS

2 séances OBLIGATOIRES :

Mardi 15H15 à 16H45, gymnase Jean Launay

Vendredi 15H15 à 16H45, gymnase Jean Launay

Nota : *jours et heures à confirmer pour la rentrée prochaine*

- Les joueurs (ses) restent licenciés(es) dans leur club avec lequel ils (elles) disputeront leur championnat respectif.

- La participation à l'UNSS et l'AS du Collège est obligatoire pour les compétitions de handball et les cross.

ENCADREMENT

Il sera assuré par :

- Rémi SURIN – Entraineur fédéral

SUIVI MEDICAL

- La 1ère visite préalable à l'entrée en SSS, incombe aux familles.
- Un suivi médical longitudinal sera assuré par le médecin scolaire du collège

VIE SCOLAIRE

- Les élèves suivent intégralement le programme officiel correspondant à leur scolarité.
-
- Des dispenses exceptionnelles de séances pourront être accordées en fonction du bilan effectué après le 1er conseil de classe.
-
- Des heures de soutien peuvent être mises en place en cas de difficultés scolaires.